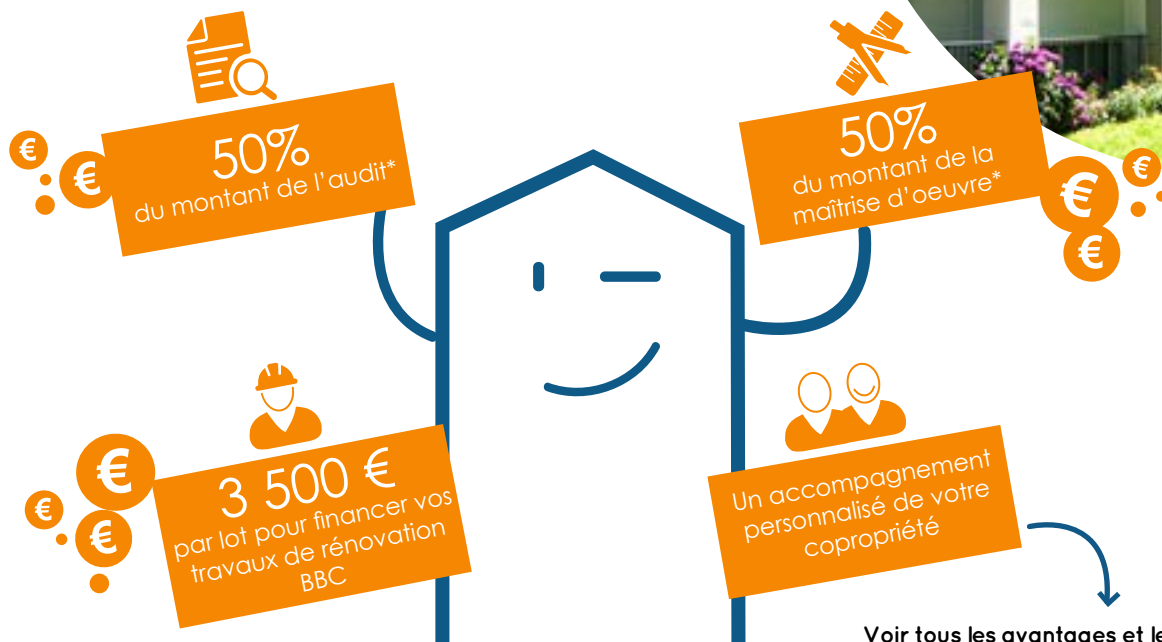


Un projet de rénovation énergétique

en copropriété ?

Rennes Métropole vous aide



Voir tous les avantages et les détails au verso



Les conditions d'éligibilité de la copropriété



Être située dans Rennes Métropole



Être inscrite aux registres de la copropriété privée









Avoir été construite avant 1990



Avoir au moins 75% des lots principaux ou 75% des tantièmes à usage principal d'habitation

Des subventions collectives pour vous accompagner à toutes les étapes

	 Audit énergétique et architectural	 Maîtrise d'œuvre de conception jusqu'au vote de travaux	 Travaux
 Montant de l'aide	50% du montant € TTC, avec une subvention plafonnée à 100 € par lot principal*	50% du montant € TTC, avec une subvention plafonnée à 500 € par lot principal*	Subvention collective pour l'atteinte du niveau BBC Rénovation** : 3 500 € par lot principal* + Subvention individuelle additionnelle pour les copropriétaires devant remplacer leurs menuiseries d'origine : 20% du montant € HT + Subvention additionnelle de 1 500 € par lot principal pour les copropriétés en QPV** et copropriétés fragiles
 Niveau de performance énergétique	Étudier au moins un scénario de travaux de rénovation énergétique niveau BBC rénovation**	Étudier au moins un scénario de travaux de rénovation énergétique niveau BBC rénovation** jusqu'au vote de travaux	BBC Rénovation** sans obligation de certification avec remplacement de toutes les menuiseries d'origine non renouvelées
 Qu'est-ce que cela finance ?	Les prestations d'ingénierie réalisées par un bureau d'étude et/ou architecte	Les prestations d'ingénierie de maîtrise d'œuvre de conception réalisées par un bureau d'étude et/ou architecte	Subvention collective : un montant forfaitaire permettant de participer aux coûts du projet de travaux (factures entreprises, maîtrise d'œuvre, syndic...) + Subvention individuelle : travaux de menuiseries extérieures d'origine

*Est défini comme lot principal tout appartement, commerce ou local d'activité, à l'exclusion des caves, greniers, garages et places de parking. Subventions réparties aux tantièmes.

**BBC Rénovation : Consommation en Energie Primaire (CEP) après travaux inférieure ou égale 88 kWhEP/m².an.

***QPV : Quartier Politique de la Ville.

La rénovation des bâtiments : Un enjeu prioritaire du Plan Climat

Sur le territoire de Rennes Métropole, les émissions de gaz à effet de serre des logements représentent un quart des émissions totale. Pour lutter contre le dérèglement climatique, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie (chauffage, eau chaude...) en isolant les bâtiments.

Le Plan Climat du territoire vise un objectif de 6000 logements rénovés en BBC chaque année.

Comment y arriver ?

Sur Rennes Métropole, les copropriétés construites avant 1990 représentent un potentiel important : 3 250 copropriétés, soit 50 000 logements. Après une phase expérimentale ciblée sur douze copropriétés volontaires, Rennes Métropole décide de renforcer son aide aux copropriétés à travers : 1- l'attribution de subventions collectives et individuelles pour les copropriétés s'engageant dans un projet global de rénovation énergétique (objectif BBC rénovation) 2 - l'offre d'accompagnement proposé par écoTravo-copros : soutien méthodologique, accompagnement sur les plans de financements, à toutes les étapes du projet de rénovation énergétique.

Plus
d'infos

Pour connaître les règles d'éligibilité :

contactez-nous au **02 99 35 22 00** ou sur ecotravocopro@territoires-rennes.fr

Rendez-vous sur www.ecotravo.rennesmetropole.fr

Pour en savoir plus sur le Plan Climat Air Energie Territorial :

rendez-vous sur www.metropole.rennes.fr/le-plan-climat-de-rennes-metropole